

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 30 Vendémiaire.

(Ere Vulgaire).

Vendredi 21 Octobre 1796.

*Détails sur l'invasion de Weissembourg par un corps de cavalerie autrichienne. — Nouveaux succès obtenus par l'escadre française de l'amiral Richery à Terre-Neuve. — Détails sur les mouvemens de l'armée de Sambre et Meuse. — Lettre du général Buonaparte aux braves habitans de Reggio. — Adresse d'un grand nombre de patriotes d'Italie à l'administration générale de la Lombardie, pour obtenir la formation d'une légion lombarde. — Lettre du général Moreau sur la retraite de l'armée de Rhin et Moselle.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## ALLEMAGNE.

*Extrait d'une lettre de Pirmasens, du 5 octobre.*

Un corps d'Autrichiens, composé en partie de cavalerie, a porté l'épouvante dans nos environs. Après avoir passé le Rhin & forcé le peu de troupes qui étoient dans les lignes de Weissembourg de se retirer à Landau, ils sont entrés à Bergzabern & à Weissembourg. Le citoyen Meyer, président du canton de Bergzabern, a été très-maltraité & emmené par eux couvert de blessures. L'administration & beaucoup d'habitans de Weissembourg & de Bergzabern ont pris la fuite & se sont réfugiés à Strasbourg.

Le général Pischgrub, qui étoit dans ce même moment à Gaisberg avec le général Lajolais, a fait sur-le-champ une reconnaissance par son zèle pour la chose publique.

P. S. Nous apprenons à l'instant que le commandant de Weissembourg à la tête de la garde nationale, secondée par 2000 paysans & 2000 hommes de troupes de ligne qui étoient arrivées de Strasbourg, a aussi-tôt descendu le Rhin & battu les ennemis.

## ANGLETERRE.

*Extrait des gazettes anglaises, du 13 octobre.*

Nous attendons avec impatience & nous craignons en même-tems d'apprendre des nouvelles ultérieures de Terre-Neuve. Nous savons que les Français ont déjà pénétré dans les baies du Tauxeau, des Trépassés, de Sainte-Marie, du cap Broyle, à Ferreland, Heymare, Roynouse, Petit-Tambour, & qu'ils y ont détruit tous les établissemens publics, les magasins, les sécheries, ainsi qu'un grand nombre de navires. Les dernières nouvelles annonçoient que l'escadre française s'étoit partagée en trois divisions, dont l'une avoit remonté au nord de l'isle, afin

sans doute d'y exercer les mêmes ravages qu'au sud. Rien n'aura pu s'opposer aux progrès de cette escadre; car celle de sir Roger Curtis, que nous croyions en chemin pour aller la combattre, a jetté l'ancre le 10 de ce mois. Les Français avoient permis à un grand nombre d'hommes, de femmes & d'enfans de s'embarquer pour l'Angleterre, & le bâtiment qui les porte a été rencontré en mer. Nous avons appris en même-tems que les pertes occasionnées aux armateurs de Poole, de Dartmouth, de Fal, &c., par la destruction de leurs navires & de leurs sécheries, s'élevoient déjà à plus de 300 mille liv. sterl.

## BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 26 vendémiaire.*

Suivant les dernières nouvelles reçues du Hundsruck, le général autrichien Neu, commandant de Mayence, est sorti de cette place il y a quelque tems à la tête d'une colonne assez forte, & ayant été joint par quelques troupes du corps d'armée du prince Charles, a passé la Seltz & a attaqué les français postés derrière cette rivière. Depuis le 7 octobre jusqu'au 10, il y a eu plusieurs affaires assez vives à la suite desquelles les républicains se sont retirés, une partie derrière la Nahe & l'autre partie en avant de Kreutznach. Voici quelle est en ce moment la position de l'armée française vers cette partie du théâtre de la guerre. Il y a un camp retranché près Bingen; un second camp derrière Creutznach; & un troisième dans les environs de Birkenfeld: la plupart des meilleurs généraux républicains sont actuellement sur le Hundsruck, entr'autres Bournoyville, Kleber, Darnay, Bernadotte, Championnet & un grand nombre d'officiers de génie & de l'artillerie.

Les feuilles allemandes qui s'impriment sur le territoire prussien, annoncent aujourd'hui comme une nouvelle certaine, qu'une colonne de troupes russes composée de plusieurs régimens d'infanterie, de quelques régimens de cavalerie & d'un corps de cosaques, vient d'arriver dans la Galicie. Les mêmes feuilles ajoutent, qu'

ces troupes sont destinées à garantir à l'empereur la sûreté de la partie de la Pologne qui lui est échue par le dernier partage, ce pays ayant été dégarni de toutes ses garnisons envoyées aux armées du Rhin. Ces russes doivent passer l'hiver dans la Galicie ; mais si la paix ne se fait point d'ici au printemps prochain, alors ils iront se réunir aux armées autrichiennes pour agir de concert avec elles. Ces détails sont tellement circonstanciés que l'on pourroit ajouter foi, si les mêmes feuilles n'avoient appris depuis long tems à se défier de leur véridité.

## FRANCE.

Les pièces suivantes feront connoître l'esprit qui regne dans les pays de l'Italie occupés par nos armes.

*L'administration générale de la Lombardie.*

## CITOYENS,

Vous êtes chargés de notre administration ; vous remplirez les devoirs qu'elle vous impose ; mais la nation attend de vous sur-tout que vous vous occupiez essentiellement de celui de tous qui est le plus sacré ; que vous lui procuriez sa liberté en faisant connoître au général en chef notre ardent désir de concourir par tous les moyens possibles au triomphe de la cause commune.

En attendant, obtenez de lui que nous puissions prendre les armes, & que, réunis à ces phalanges victorieuses, il nous oppose aux efforts insensés des tyrans qui nous ont si long-tems opprimés. Obtenez qu'on arme une légion lombarde. Nous confondrons ainsi nos perfides ennemis qui nous dépeignent comme des hommes effrinés & incapables de porter les armes. Nous montrerons alors que nous ne sommes pas indignes de l'amitié de la république française, & que nous méritons son appui : c'est de cette manière que notre sort sera irrévocablement décidé, puisque la république française, juste & généreuse, n'abandonnera jamais, quelque puisse être la vicissitude des événemens, un peuple qui volontairement a pris les armes pour défendre une cause qui est la sienne.

*Suivent plusieurs milliers de signatures.*

*L'administration générale de la Lombardie, au général en chef Buonaparte.*

Milan, le 15 vendémiaire, an 5.

## CITOYEN GÉNÉRAL,

Nous venons de recevoir une pétition signée d'un nombre considérable de patriotes, dans laquelle ces braves citoyens demandent la formation d'une légion lombarde, pour l'unir à la glorieuse armée républicaine, marcher ensemble contre le commun ennemi, & défendre ainsi notre liberté & notre indépendance.

Nous sommes informés qu'il se prépare des pétitions semblables de la part des citoyens qui n'ont pas été à tems de participer à celle-ci, ainsi que dans les diverses provinces de notre Lombardie, qui toutes forment les mêmes vœux. Ainsi excités à remplir le plus sacré de nos devoirs, nous le faisons avec zèle & transport.

L'administration espère, citoyen général, que vous voudrez bien secourir le désir d'un peuple qui veut être libre, & que vous ne vous opposerez pas à ce qu'il soit armé pour défendre sa patrie & pour combattre des ennemis qui sont aussi les vôtres.

Salut & respect.

Signés, VISCONTI, président ; SOMMARIVA, repré-

*Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, aux habitans de Reggio.*

Au quartier-général de Milan, le 16 vendémiaire, an 5.

J'ai vu avec le plus vif intérêt, braves habitans de Reggio, votre énergie & votre bravoure ; vous vous êtes lancés dans la carrière de la liberté avec courage & une décision qui sera récompensée par le succès. Dès votre premier pas vous avez remporté un avantage essentiel, & quelques uns de vos citoyens ont coulé leur sang, la liberté de leur patrie.

Courage, braves habitans de Reggio, formez des bataillons, organisez-vous, courez aux armes : il est temps enfin que l'Italie aussi soit comptée parmi les nations libres & puissantes. Donnez-en l'exemple & méritez la reconnaissance de la postérité.

## ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.

*Le général en chef Moreau, au directoire exécutif.*

Au quartier-général à Fribourg, le 24 vendémiaire, an 5.

Le courage de l'armée, citoyens directeurs, vient de tirer bien glorieusement de la position critique. Entouré d'ennemis au revers des montagnes noires, qui lui défendoient le passage des défilés, le prince Charles marchant avec une partie de son armée, & menaçant de détruire les ponts sur le Rhin, il falloit se faire jour par plusieurs corps de vigueur, la victoire de Bibrach ne suffisoit pas pour nous dégager.

Environ 25 mille hommes aux ordres des généraux Pétrache & Nauendorff, s'étoient emparés des positions de Rotweil, Villingen, Donchingen & Neustad-Vallshut, & les villes forestières étoient même occupées par des troupes autrichiennes & des paysans armés. Vous voyez que toute communication nous étoit interdite ; ce qui nous gênoit d'autant plus, que nous ne pouvions ni donner ni recevoir des nouvelles de France.

J'ai commencé par faire ouvrir le passage des villes forestières ; une demi-brigade escortant les convois de munitions, les blessés & les malades, l'a forcé sans les très grands obstacles.

La partie de l'armée qui n'a pas été indispensable pour contenir le général Latour qui, remis de sa défaite à Bibrach, ne manquera pas de nous suivre, a marché à Rotweil & Villingen ; & après plusieurs combats assez vifs, nous sommes parvenus à en chasser l'ennemi, avec perte d'artillerie & d'environ 300 prisonniers. Il restoit à forcer les gorges de la forêt Noire. Le centre de l'armée sortit alors de la ligne, & marcha attaquer avec vigueur le corps qui étoit dans le val d'Entier, défilé ayant pour le passage d'une armée, était resserré pendant l'espace de plusieurs lieues entre deux montagnes escarpées, à peine distantes de 8 ou 10 toises.

La bravoure des troupes franchit ces obstacles ; l'ennemi fut culbuté avec perte d'une pièce de canon & d'une centaine de prisonniers ; & le 21, le centre de l'armée prit position en avant de Fribourg. Les partis du prince Charles avoient déjà poussé jusqu'au Vieux-Boisack, d'où ils avoient chassé nos troupes, & avoient fait 80 prisonniers que nous reprimes avec l'esorte.

La droite & la gauche de l'armée qui s'étoient jointes & avoient continué à contenir les corps des généraux Latour, Pétrache & Nauendorff, ont défilé le 22, 23 & le 24, sans la moindre perte ; les équipages & convois, sous la protection de la droite de l'armée, ont également déb-

été sans obstacle par les villes forestières ; & cette armée, que l'ennemi se vançoit de prendre entière, le menace à son tour d'une attaque prochaine, & rentre couvrir ses frontières après une marche de plus de cent lieues, sans la moindre perte, & ayant pris à l'ennemi, dans cette seule marche, 18 pièces de canon, 2 drapeaux, près de 7000 prisonniers, dont 80 officiers.

Je vous envoie ces détails très-succincts pour faire cesser vos inquiétudes, mais j'en dois à la brave armée que j'ai l'honneur de commander, de plus circonstanciés des nombreux combats qu'elle a livrés, de la patience, du courage calme qu'elle a toujours déployés dans ces circonstances difficiles, & de la résignation avec laquelle elle a souffert le manque de vivres qu'il a fallu supporter dans le pays affreux que nous venons de parcourir. Tous les corps se sont distingués ; les officiers n'ont cessé de faire preuve de courage & de talents. Plusieurs ont fait des actions brillantes, qu'il sera également de mon devoir de vous faire connoître.

Salut & respect,

Signé, MOREAU.

De Paris, le 29 vendémiaire.

La commission militaire, séante au Temple, a rendu hier le jugement suivant ; elle condamne,

A la peine de mort, Brechet, Bichet, Bacquet, Savoie, Theret & Morand ;

A la déportation, Debesset, Guilleminet, Houdeman, Loiseau, Rizoud, Roussel, Pothemaïn, Pic ;

A la détention jusqu'à la paix, Henriot, Menton, Michaut ;

Braconnier, Braut, Juniot & Bour sont mis en liberté.

Les journalistes de l'anarchie qui se déclarent, par lâcheté, amis des lois et de la constitution de 95, dans le même esprit que les jacobins s'intituloient les amis de la constitution en 91, s'amusent à nous représenter le département des Bouches-du-Rhône comme livré plus que jamais aux désordres, aux conspirations, aux meurtres mêmes, de la part des égorgeurs royalistes des compagnies de Jesus, qu'on n'y connoît comme à Paris, que par les rêves de la Sentinelle. Le fait certain, c'est que suivant les lettres les plus authentiques de Marseille, l'ordre et la tranquillité s'y maintiennent parfaitement et sans violence, par les mesures également sages et fermes du général Willot, qui justifie l'opinion qu'on avoit de lui, et des autorités constituées qui agissent de concert avec les agens du directoire.

Respect pour le malheur, respect pour la vieillesse : je lis ces mots dans le préambule de notre constitution. Respect pour le malheur ; voici comme nous remplissons ce devoir. Vingt mille individus, qu'on n'accuse d'aucun crime, sont retenus dans des prisons ; il devient impossible au gouvernement de les y nourrir ; on les y retient pourtant. Respect pour la vieillesse : voici comme on le pratique dans une république naissante. Une foule de sexagénaires, de septuagénaires, d'octogénaires, auxquels on reproche qu'une opinion de leur conscience sur un objet entièrement étranger à la politique, expirent lentement dans les cachots, sans y recevoir les consolations de leur famille, ni les foibles secours que le pauvre autrefois n'a crié par eux seroit heureux de leur rendre. On n'a plus d'ailleurs à leur opposer . . . . Qu'ils attendent, dépendent quelques législateurs. Qu'ils attendent ! mais

la faim va déchirer leurs entrailles, mais ce fait qui les couvre et qui n'est plus réparé les livre à toutes les injures du ciel ; mais l'hiver qui s'approche les trouvera sans défense et va glacer leurs membres engourdis. Qu'ils attendent, répondent encore des législateurs.

Moins féroces encore que vous, les antropophages portent, nous dit-on, les coups de la massue sur leurs vieillards ; & quand on leur demande la raison de leur barbarie, c'est, disent-ils, pour leur éviter les horreurs de la faim qui les attend. Et vous, vous leur réservez précisément ce genre de supplice qui effraye ces hordes grossières, le supplice de la faim.

Sous quel terme déguisez vous votre inhumanité ? Il faut ajourner ; il n'y a point d'urgence. Point d'urgence, grand Dieu ! Mais si un jour, consumé par les besoins, froissé par l'âge & les chagrins, quelqu'un de vous imploreroit la grâce unique de sortir pour aller chercher des alimens, si on lui répondoit : il n'y a point d'urgence, ah ! comme il comprendroit alors l'atrocité de cette réponse. Remarquez bien que les hommes qui ont parlé contre l'urgence, la réclament sans cesse pour tous les objets qui demandent les plus profondes méditations des législateurs. S'agit-il de dépouiller des individus, d'attenter à la propriété, il y a urgence ; s'agit-il de soustraire à la faim vingt mille vieillards, il n'y a pas d'urgence.

Non, la majorité du corps législatif n'a point été douteuse ; non, il lui tarde de voir s'écouler ce terme de cinq jours qui lui a été arraché ; elle en compte les heures, & les malheureux qui attendent en comptent toutes les minutes. Vous, que l'humanité comme aujourd'hui pour ses défenseurs, pressez ce triomphe tardif qu'elle doit remporter ; que j'entende encore la voix de Labaye, de Henri Larivière ; & que ces bourreaux, qui ont inventé le supplice de la faim, soient entendus avec fémissement, soient repoussés avec indignation.

Attendez vous qu'en viendra vous raconter quelques excès nouveaux commis dans des départemens ? Attendez-vous qu'on les imputera au fanatisme ? Il n'existeroit point de ces faits qu'on en supposeroit toujours ; mais est-il si difficile d'en faire naître ? Est-il difficile à des brigands d'en encourager d'autres, ou de commettre eux-mêmes les crimes qu'ils imputent à leurs adversaires ? Quand ils méditoient ici un massacre épouvantable, ils attachoient des drapeaux blancs, des cocardes blanches sur les portes des victimes désignées ; aujourd'hui ils feroient aborer le signe de la croix à leurs satellites, afin d'égarer des prêtres.

LACRETELLE le jeune.

CORPS LÉGISLATIF.  
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CHASSEY.

Séance du 29 vendémiaire.

Nous renvoyons à demain quelques objets qui ont occupé le commencement de la séance pour faire connoître les discours qui ont été prononcés sur la loi du 3 brumaire. A deux heures on a repris cette discussion ; Jéard-Panvillers a le premier obtenu la parole, & dans un discours plein de sagesse & d'éloquence, il a démontré combien la loi du 3 brumaire étoit vicieuse sous tous les aspects, & en a demandé le rapport. Quant à la crainte tant manifestée de laisser le sort des émigrés ent...

les mains de leurs parens, il présente comme un moyen très-simple d'obvier à ce danger, de remettre en vigueur à l'égard des parens d'émigrés les dispositions de l'ordonnance de 1667, & de les forcer, sous peine de forfaiture, soit comme juges ou comme administrateurs, sans même excepter les membres du directoire exécutif, à se recuser dans les affaires où ils s'agira de prononcer sur le sort de prévenus d'émigration.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours. Izos parle ensuite; tous ces raisonnemens se réduisent à ceci: nous devons exclure des places les parens d'émigrés, car si demain nous avions un roi ils en excluroient les parens des républicains. L'orateur proteste ensuite que si dans le tems il eût été à la convention, il eût voté pour la loi du 3 brumaire; il vote donc pour son maintien. Ce discours sera aussi imprimé.

Gouchon parle ensuite & dans un sens bien opposé; il attaque la loi du 3 brumaire sous tous ses rapports; il soutient, que suspendre les élections faites par le peuple, & en rendre le corps législatif arbitre, c'est sapper la liberté dans ses bases: c'est, dit-il, faire comme le roi, qui évoquoit à son conseil les arrêts du parlement, & quand on a émis une pareille opinion, je me suis certes étonné avec raison, d'entendre prêcher dans cette enceinte les maximes du plus pur despotisme. Mais il faut, ou que vous rapportiez la loi du 3 brumaire, ou que vous déclariez qu'il y a une autorité supérieure à celle du peuple, & que cette autorité, c'est vous. Mais, si les prochaines élections ne sont pas libres, si vous usurpez un pouvoir que vous n'avez pas, ne risquez-vous pas de perdre celui que vous avez?

A Athènes, un étranger qui se mêloit dans l'assemblée populaire étoit puni de mort. Je le crois bien, dit quelque part Jean-Jacques; un tel homme usurpoit la souveraineté. Ce mot ne peut-il s'appliquer à une loi qui se mêle dans les assemblées du peuple pour en usurper la souveraineté.

La loi faite par les représentans du peuple n'est que sa volonté présumée; elle cesse dès qu'il a exprimé une loi contraire. La volonté exprimée par le peuple lorsqu'il a accepté la constitution, est formellement contraire à sa volonté présumée dans la loi du 3 brumaire. Pour qu'une loi soit respectée il faut qu'elle soit respectable, & que le législateur ne mette pas son intérêt personnel à la place de l'intérêt public.

Après ces considérations générales, l'orateur analyse le rapport de Riou; il assure que si l'on en ôtoit les phrases sonores, mais vuides de sens, & les déclamations, il resteroit bien peu de chose. Il ne faut pas, au reste, en faire un reproche au rapporteur, continue Gouchon; il a fait comme un général qui a peu de forces & qui affecte d'occuper un grand terrain & range tous ses soldats sur la même ligne pour cacher sa faiblesse. Pourtant j'aurois voulu qu'il eût peint nos derniers tyrans avec des couleurs un peu plus noires. Il a dit que si Robespierre & ses satrapes avoient fait mourir les fondateurs de la république, ils en avoient aussi fait mourir les ennemis; ce qui est dire en d'autres termes que s'ils

ont fait du mal ils ont aussi fait du bien, & qu'à tout prendre, si le régime révolutionnaire a ses inconvéniens, il a aussi ses avantages.

Le rapporteur de la commission parlant ensuite de la réaction qui a eu lieu après le 9 thermidor, & rapprochant cette époque de celle du 31 mai, il a prétendu que l'opinion corrompue depuis le 9 thermidor n'étoit au 31 mai qu'égarée. On n'accusera pas le rapporteur d'exagération; mais il s'ensuit que les crimes commis sous la tyrannie dé-émirale étoient bien plus excusables que ceux commis depuis le 10 thermidor; puisque les premiers n'étoient que l'effet de l'égarément, & les autres le fruit de la corruption. Mais le rapporteur n'a pu s'empêcher de convenir qu'après le 9 thermidor la convention ne laissa échapper la justice que goutte à goutte quand la France la demandoit à flots; & Riou a peut-être ainsi & sans y songer, indiqué la véritable cause de la réaction qui a eu lieu. La partie du royalisme est traitée dans son rapport avec plus de soin, & il paroit mieux instruit à cet égard Quant au petit moyen un peu usé d'attribuer sans cesse aux royalistes tous les crimes des anarchistes, cela me rappelle ce voyage que Rousseau devoit faire en Italie avec Diderot & un autre de ses amis, & dans lequel ce dernier ne trouvoit rien de si plaisant que de faire dire beaucoup d'impies à Diderot, & de faire fourrer à sa place Rousseau à l'inquisition.

Il ne faut pas, dit encore Riou, embrasser la constitution pour l'étouffer. Non, sans doute! mais que signifie ce langage; est-ce dire autre chose, sinon: nous voulons le maintien de la constitution; nous qui la violons, & vous la violez, vous qui voulez la maintenir. Nous l'aimons beaucoup, malgré notre tiédeur apparente, & croyez-nous sur parole.

Après tout, a dit encore Riou, nous répondrons comme ce romain; nous avons sauvé la patrie, rendons grâce aux Dieux. Il faut avoir peu de bonnes raisons à donner pour en alléguer de semblables. Scipion, après tout, eût mieux fait de rendre ses comptes, & quelque sublime que soit son mot, je le trouverai toujours déplacé dans la bouche d'un ministre des finances.

Le salut public, voilà l'instrument de tous les tyrans anciens & modernes, & la pierre angulaire du gouvernement révolutionnaire. N'est-ce pas avec ce mot que Sylla excusoit les plus exécrables cruautés.

A ces considérations, l'orateur en ajoute plusieurs autres non moins fortes, & pensant que la constitution & la loi du 3 brumaire ne peuvent pas subsister ensemble, il a demandé le rapport de cette loi.

Ce discours nous a paru produire une vive impression; le conseil a ordonné qu'il seroit imprimé & a ajourné la discussion.

N. B. Le conseil des anciens a rejeté la résolution sur les pièces de 5 centimes, 1 & 2 décimes, prise hier par celui des cinq cents.

Bourse du 29 vendémiaire.

Mandat, 4 liv. 3 s.  $\frac{1}{2}$ , 4, 3, 2  $\frac{1}{2}$ , 3, 3  $\frac{1}{2}$ , 3 s. 3 den.